



## MODULE 2

**Application des concepts fondamentaux et approfondissement des connaissances sur la situation de l'égalité des genres**

**Pour les étudiants de niveau Licence 2**

Mis en œuvre par



Ce projet est financé par



**Ce cours universitaire a été conçu sur la base des ressources similaires développées par  
L'UNESCO**

**Publié par UNESCO**

**7 Place de Fontenoy**

**75007 Paris, France**

**Téléphone : +33 1 45 68 10 00**

**E-mail : [www.unesco.org](http://www.unesco.org)**



Tous droits réservés. Aucune reproduction, compilation sur support de recherche ni transfert sous toute forme ou par recours électronique, mécanique, photocopie, enregistrement d'une partie de cette publication ne sera permis sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

**Cette publication a été rendue possible grâce au soutien financier de  
L'Union Européenne**



## EC : LE GENRE A MADAGASCAR

### Chapitre 1 : MYTHES ET REALITES DANS L'HISTOIRE DU PAYS

#### SECTION 1 : LES MYTHES FONDATEURS

- **Origine jusqu'au XV siècle**, époque Vazimba : place prééminente de la femme par rapport à l'homme, Dieu est à la fois masculin et féminin, la femme est censée posséder le « Hasina », la qualité sacrée par excellence, associée au riz, à l'eau et à la vie, domination du matrilineage ou du système matrilineaire
- **A partir du XVI siècle** : Patriarcat et institutionnalisation de l'homme comme chef de famille sur les Hautes Terres Centrales (plus accentué sous Andrianampoinimerina). Causes : acquisitions des terres par conquêtes guerrières ou par défrichement de grands espaces forestiers entraînant l'instauration progressive de la famille à dominance patriarcale. Conséquences : polygamie (mais l'adultère féminin est passible de la peine de mort), instauration du *kitay telo an-dalana*, femme considérée comme monnaie d'échange, femme ornement du foyer. Noter aussi l'arrivée des Arabes. (Inclure Père Jaozandry dans la bibliographie)
- **Cependant**, la femme joue toujours un rôle important jusqu'à la fin du **XIX siècle**. Exemple : sur les Hautes Terres Centrales : le roi doit faire appel au « Hasina » de la femme pour légitimer et pérenniser le pouvoir royal.
- **19<sup>ème</sup> siècle** : arrivée des missionnaires. Nouveaux modèles, nouvelles références culturelles, nouvelles règles sociales, nouveaux stéréotypes relatifs au statut de la femme et de l'homme importés des sociétés anglaise et française. Cela a engendré l'infériorisation de la femme : femme au foyer, éducation féminine, division sexuelle du travail.
- Par contre, l'arrivée des missionnaires a entraîné des **conséquences positives** : suppression de la polygamie, des mariages de convenance, du lévirat et de la répudiation.
- Les **images, stéréotypes et clichés** sont encore vivaces aujourd'hui : femme objet (fanaka malemy), femme objet de procréation (femme stérile maudite), femme effacée, homme, maître de la parole (akoho vavy maneno)

## Section 2 : Quelques exemples et mythes, et réalités liées au genre dans la société malgache

MYTHES	REALITES
<p><b>Au niveau familial :</b>  l'homme est le chef de famille  dépendance (financière etc.) et  soumission totale de la femme  la place de la femme est au foyer :  accomplissement des activités  ménagères</p>	<p>-existence de femmes chef de famille  - indépendance des femmes (mères  célibataires) - activités génératrices de  revenus (AGR) des femmes  - liberté progressive des femmes</p>
<p><b>Au niveau Santé :</b>  refus du planning familial  interdiction de l'avortement</p>	<p>utilisation partielle des contraceptifs  Existence de l'avortement clandestin,  utilisation de l'avortement comme  contraceptifs</p>
<p><b>Au niveau de l'éducation :</b>  Majorité des filles ne sont pas autorisées  à aller à l'école  Spécialisation de filles : les sciences  douces</p>	<p>les filles vont à l'école  Les femmes s'intéressent à toute  discipline : pilote, juge, avocat etc.</p>
<p><b>Tradition et culture</b>  -les femmes n'ont pas droit à la parole, ni  le droit d'exprimer leurs idées (point de  vue personnel)  -les femmes n'ont pas droit à l'héritage  -à gérer le budget  -discrimination à l'égard des filles  (naissance)  - les jumelles ne sont pas reconnues à la  naissance  -les femmes ne rentrent pas dans le  tombeau familial, kibory (Sud-est et  Fenerive-est)  - choix du conjoint imposé  - Interdiction des filles à : faire des  exercices physiques, porter des  vêtements sexy (mini-jupe, décolletés ...)</p>	<p>Les femmes ont droit à la parole  (intervention des femmes devant un  public : mpikabary)  Kitay telo an-dalana et zaramira  Égalité au niveau scolaire  Acceptation de la naissance de jumeaux  ou jumelles (Ankavandra)  Les femmes sont autorisées dans le  caveau familial  Liberté de choisir son conjoint  Pas de restriction vestimentaire</p>

## **CHAPITRE 2 : LE CADRE JURIDIQUE DU GENRE A MADAGASCAR**

### **Section 1 : Les instruments internationaux, régionaux**

- **Les textes et engagements internationaux**

- **DUDH : Déclaration Universelle de Droit de l'Homme (ratifiée)**

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) est adoptée par l'assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 à Paris, par les 58 Etats Membres qui constituaient alors l'Assemblée générale (résolution 217 A (III)). Pour commémorer son adoption, la Journée des droits de l'Homme est célébrée chaque année le 10 décembre.

Le Conseil des droits de l'Homme est un organe intergouvernemental du système des Nations unies, composé de 47 états. Le Conseil a été créé par l'Assemblée générale de l'ONU, le 15 mars 2006, avec pour but principal d'aborder des situations de violations de droits de l'Homme et d'émettre des recommandations à leur rencontre. En reconnaissant le principe de «l'égalité des droits des hommes et des femmes », la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) établit l'égalité des femmes et des hommes comme un objectif de droits humains.

- **CEDEF : Convention pour l'Elimination des Discriminations à l'Egard des Femmes (ratifiée)**

La Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), CEDAW en anglais (Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination Against Women) constitue l'aboutissement de trente ans de travail de la Commission des Nations Unies pour la condition de la femme. Elle reste à ce jour l'accord international le plus complet sur les droits fondamentaux des femmes.

Entrée en vigueur en 1981 après la signature de vingt pays, la CEDEF constitue un outil majeur du droit international en matière d'égalité entre femmes et hommes. Elle définit la discrimination à l'égard des femmes comme "toute distinction, exclusion ou

restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine" (Article 1).

La CEDEF établit des droits pour les femmes dans des domaines qui ne relevaient précédemment pas de normes internationales, comme la vie personnelle et familiale. Elle fait des droits en matière de procréation et des droits des femmes rurales une priorité. Elle a été ratifiée par 182 pays (mars 2006).

Ces États sont tenus d'inscrire l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans leurs institutions et de présenter au comité de la CEDEF, composé des pays qui l'ont ratifiée, des rapports périodiques, au moins tous les quatre ans, sur l'état de l'avancement de la situation des femmes dans leur pays. Le Protocole facultatif (1999) permet aux particuliers estimant que les droits que leur garantit la Convention ont été violés, de déposer une plainte officielle auprès du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, lorsqu'ils ont épuisé tous les recours internes. Il établit également un processus d'enquête sur les allégations de violations graves ou systématiques des droits visés à la Convention. 78 États ont ratifié ce protocole de la CEDEF (mars 2006).

#### - **OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement**

. En l'an 2000, lors du Sommet du Millénaire, l'Organisation des Nations Unies et ses États membres ont adopté huit grandes orientations pour l'élimination de l'extrême pauvreté dans le monde. Ces OMD sont liés à des cibles à atteindre dans un délai précis, soit quinze ans. Les cibles permettent de mesurer les progrès réalisés afin de lutter contre la pauvreté. Ces progrès sont évalués du point de vue de la diminution de la famine et de la mortalité infantile, de l'augmentation de la richesse et du niveau d'éducation pour tous. Ils se mesurent également à travers l'amélioration des conditions de santé ainsi que la promotion de l'égalité des sexes, du respect de l'environnement et de la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Les 191 États membres de l'ONU, les agences de l'ONU et les instances commerciales et financières internationales encouragent la réalisation des OMD en souscrivant aux termes mis en place pour atteindre ces OMD en 2015. (ONU, 2010)

### L'OMD 3 : Promotion de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes

Cet objectif énonce de façon claire que sans égalité entre les sexes, il est impossible de réellement diminuer la pauvreté, la faim et la maladie. Il mentionne que les femmes doivent avoir des pouvoirs décisionnels sur leur vie équivalents à ceux des hommes pour leur permettre d'accéder à une autonomie complète. Sachant que le taux de scolarisation est beaucoup plus faible chez les jeunes filles que chez les garçons, l'ONU considère qu'il est nécessaire de réaliser des efforts accrus dans ce domaine. La cible proposée en l'an 2000 visait à éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire pour 2005 si possible, et à tous les niveaux d'enseignement en 2015 au plus tard. L'ONU propose de mesurer cette cible à l'aide de trois indicateurs. Le premier étant le calcul du nombre de garçon versus le nombre de filles dans les systèmes d'éducation primaire, secondaire et tertiaire. Le second indicateur propose de calculer le nombre de femmes ayant une rémunération dans le secteur non agricole. Le dernier porte sur la proportion de femmes détenant des sièges dans les parlements nationaux. Sur le site Internet de l'ONU où l'on retrouve l'information sur les OMD, une mention fait état de la rémunération inégale entre le travail des hommes et des femmes, ainsi que de la prééminence des femmes dans nombreux secteurs non officiels, entraînant une paupérisation du travail féminin. La pauvreté est un obstacle sérieux à l'éducation des filles, et un frein majeur à l'autonomisation des femmes (ONU, 2010).

Depuis que la conception des OMD, les mouvements de femmes et les agences spécialisées des NU rappellent inlassablement les limites de l'OMD 3. En effet, les OMD ignorant la dimension genre constituent un recul par rapport aux droits élaborés dans la Plateforme d'Action de Beijing et la Déclaration du Caire.

En outre, l'objectif 3 a été traduit de manière très sélective et partielle en quatre indicateurs et une seule cible. Enfin, aucun autre objectif ne tient compte de la dimension du genre, ni dans l'analyse des causes des problèmes, ni dans la présentation de réponses adéquates pour les populations dans leur ensemble

#### - **Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU sur Femme, Paix et Sécurité**

En l'an 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies reconnaissait non seulement l'impact particulier des conflits sur les femmes, mais aussi le besoin de considérer

celles-ci comme parties prenantes à la prévention et à la résolution des conflits. Le Conseil de sécurité a en effet adopté la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité (SCR 1325) qui souligne la nécessité de :

- intégrer la notion de genre et inclure les femmes dans les approches relatives à la sécurité et à la construction de la paix, en particulier les femmes affectées par les conflits ;
- sensibiliser les soldats de la paix, la police et l'appareil judiciaire aux problèmes liés au genre pendant les conflits et adopter des mesures pour assurer la protection et le respect des droits des femmes et des filles ;
- s'assurer qu'il est prêté attention aux besoins spécifiques des femmes et des filles pendant les conflits ;
- soutenir un rôle accru des femmes en tant qu'observatrices militaires, de membres de la police civile, d'observatrices humanitaires et des droits humains ;
- faire en sorte que les femmes issues de communautés frappées par les conflits armés soient représentées, afin de faire entendre leur voix dans les processus de résolution des conflits et participer en tant que partenaire d'égale valeur à tous les niveaux de prise de décision en matière de résolution des conflits, de prévention et de paix durable.

Pour mettre en œuvre la résolution, les États membres doivent développer et appliquer des plans nationaux d'action (PNA). À ce jour, seuls 21 des 192 États membres des Nations Unies l'ont fait.

#### - **Plateforme d'action de Beijing (1995)**

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui a eu lieu à Pékin en septembre 1995, s'est attachée à élaborer un nouveau programme d'action afin de réaliser ou d'approfondir les objectifs fixés depuis 1975. Une importante mobilisation de certains gouvernements et des organisations de la société civile a permis des acquis essentiels.

Véritable charte fondatrice des droits des femmes, la Déclaration de Pékin consolide et précise le travail engagé vingt ans plus tôt. Les gouvernements reconnaissent que « l'égalité des droits, des chances et de l'accès aux ressources, le partage égal des responsabilités familiales et un partenariat harmonieux entre les

femmes et les hommes sont essentiels à leur bien-être et à celui de leurs familles ainsi qu'à l'affermissement de la démocratie ». La Conférence de Pékin proclame que l'égalité entre les femmes et les hommes est une condition essentielle du développement durable, de la paix et de la démocratie. Douze objectifs stratégiques sont identifiés, qui requièrent des actions spécifiques des gouvernements.

### **Le Programme d'Action de Pékin : 12 objectifs stratégiques**

Souvent appelé aussi « Plateforme de Pékin », le Programme d'action, adopté à l'unanimité par les 189 Etats présents, définit douze domaines prioritaires d'intervention, qui se déclinent en un ensemble d'objectifs stratégiques et de mesures à prendre.

- ▶ 1/ Lutter contre la pauvreté croissante des femmes.
- ▶ 2/ Favoriser l'égal accès à l'éducation et à la formation.
- ▶ 3/ Favoriser l'égal accès aux soins et aux services sanitaires.
- ▶ 4/ Lutter contre la violence à l'égard des femmes.
- ▶ 5/ Combattre les effets des conflits armés sur les femmes.
- ▶ 6/ Promouvoir l'égalité au sein des structures et des politiques économiques, l'égal accès à toutes les formes d'activité de production et aux ressources.
- ▶ 7/ Encourager le partage du pouvoir et la prise de décision.
- ▶ 8/ Promouvoir les mécanismes de promotion de la femme.
- ▶ 9/ Assurer le respect des droits fondamentaux des femmes et les carences de la promotion et de la protection de ces droits.
- ▶ 10/ Lutter contre l'image stéréotypée de la femme et l'inégalité d'accès et de participation des femmes dans la communication (notamment les médias).
- ▶ 11/ Favoriser l'égal accès à la gestion des ressources naturelles et à la préservation de l'environnement.
- ▶ 12/ Abolir la discrimination à l'égard des petites filles et les violations de leurs droits fondamentaux.

Si certains de ces objectifs - par exemple en faveur de la santé de la reproduction ou de la lutte contre les violences faites aux femmes - font l'objet de controverses dans leur formulation et/ou dans leur contenu idéologique, le Programme d'action adopté à Pékin constitue toutefois un progrès fondamental dans la mesure où il met en avant l'importance de l'égalité des genres dans le processus de développement.

Ce Programme devient alors un cadre de référence, tant pour l'action gouvernementale nationale, que pour celle des organisations de la société civile et des partenaires du développement. Pour la première fois, les signataires s'engagent à inclure de manière effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de leur action gouvernementale. L'approche intégrée ou transversale de l'égalité des genres - notion anglo-saxonne de « gender mainstreaming » - consiste à reconnaître qu'en raison de facteurs historiquement et socialement construits, les femmes et les hommes ont des besoins et des priorités différents, qu'ils et elles font face à des contraintes différentes et qu'en raison de facteurs sociaux, économiques, culturels, leurs aspirations et contributions au développement ne s'expriment pas automatiquement de la même façon. Or, cette prise en compte transversale des relations entre femmes et hommes ne doit pas exclure le renforcement des appuis spécifiques en direction des femmes.

- **Les textes régionaux**

- **Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et son protocole relatif aux droits de la femme.**

Le 11 juillet 2003, lors du second sommet de l'Union africaine à Maputo, au Mozambique, l'Union africaine (UA) adoptait un Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique. Cette démarche représente un pas important dans le cadre des efforts entrepris pour promouvoir et assurer le respect des droits des femmes africaines. Ce Protocole vient en complément de la Charte africaine, pour promouvoir les droits fondamentaux des femmes en Afrique et veiller à la protection de ces droits. Parmi ces dispositions figurent le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique et à la sécurité des personnes, le droit de participer à la vie politique et aux processus de décision, le droit à l'héritage, le droit à la sécurité alimentaire et à un logement décent, la protection des femmes contre les pratiques traditionnelles dangereuses et la protection lors des situations de conflit armé. Sont également prévues des dispositions concernant l'accès à la justice et une protection égale devant la loi pour les femmes. En somme, ce Protocole exige des gouvernements africains l'élimination de toutes formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes en Afrique et la mise en œuvre d'une politique d'égalité entre hommes et femmes.

Le Protocole engage également les gouvernements africains qui ne l'ont pas déjà fait à inclure dans leur constitution nationale et autres instruments législatifs ces principes fondamentaux et à veiller à leur application effective.

La mise en application du Protocole se fera sous la surveillance de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, l'organisme mis en place pour contrôler le respect des engagements des Etats parties à la Charte africaine, en attendant l'établissement d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Les Etats parties au Protocole se sont également engagés à indiquer, dans leurs rapports périodiques à la Commission africaine, les mesures législatives et autres entreprises par eux pour permettre la pleine réalisation des droits reconnus dans le Protocole. Le Protocole est entré en vigueur en novembre 2005 après avoir été ratifié par 15 pays.

#### - **Protocole de la SADC sur le genre et développement (signé mais non ratifié)**

Le Protocole de la SADC sur le genre et le développement a été adopté par les hauts fonctionnaires responsables de la condition féminine en 2007, à Livingstone, en Zambie. Les États signataires ont convenu d'harmoniser les politiques, stratégies et programmes nationaux, régionaux et internationaux visant à assurer l'égalité et l'équité entre les sexes et le renforcement des moyens des femmes et des filles dans les domaines visés dans le protocole : gouvernance (représentation et participation), éducation et formation, accès à la santé, ressources productives et emploi, violences basées sur le genre, VIH/SIDA, processus de paix et résolution des conflits, et médias et information.

## **Section 2 : Les instruments nationaux et politiques nationales**

### **• La Constitution**

Le principe d'égalité des droits entre hommes et femmes est consacré dans la Constitution malgache, en particulier dans son article 6 : « les nationaux sont égaux en droits et jouissent des mêmes libertés fondamentales protégées par la loi sans discrimination fondée sur le sexe, le degré d'instruction, la fortune, l'origine, la race, la croyance ou l'opinion ». De plus, la Constitution reconnaît explicitement dans son

préambule le PIDCP et la CEDEF comme faisant partie intégrante du droit positif malgache. Cette inscription du principe d'égalité dans la constitution confère une valeur constitutionnelle à la promotion et à la protection des droits des femmes. Toutes les lois votées pour la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles devraient garantir la jouissance des droits découlant de l'application du principe d'égalité entre hommes et femmes, par exemple : Loi sur le mariage, Loi sur le code de nationalité, Loi sur la protection de l'enfance.

Toutefois, la réalité a montré que certaines dispositions de certaines lois sont contradictoires aux textes internationaux et à la Constitution même, comme le droit à la succession qui confère à la femme un rang et une position inégale par rapport à l'homme. Pendant longtemps, le ***Kitay telo an-dalana*** (1/3 des biens accordés à la femme) fut appliqué à Madagascar afin d'organiser le partage des biens lors de la séparation du couple et de la rupture du mariage. Cette loi était une contradiction manifeste aux dispositions constitutionnelles. Toutefois, elle a été modifiée par le ***Zara-mira*** qui traduit un partage égal des biens entre les époux séparés.

De même, le code de la famille est très favorable à l'homme. L'ordonnance n°62-089 dispose que « le mari est le chef de famille » et que la femme concourt avec l'homme à assurer la direction de la famille. Le livret de famille est remis à l'époux et la femme ne peut en obtenir une copie qu'en cas de divorce. L'âge légal requis pour le mariage est de 14 ans pour les femmes et de 17 ans pour les garçons, ce qui favorise le mariage précoce des filles.

## • POLITIQUES NATIONALES

### **La PNPF : Politique Nationale pour la promotion de la femme**

- La Politique Nationale de la Promotion de la femme (PNPF): Cette politique nationale a été élaborée en l'an 2000.
- L'objectif principal est de réduire la disparité entre les genres, et de mettre en place un développement équilibré, en particulier entre les hommes et les femmes.
- 5 questions principales sont abordées
- Amélioration du revenu, du statut économique des femmes, en particulier pour les groupes de femmes les plus défavorisés (les femmes rurales, les femmes vivant dans des quartiers populaires, les ménages dirigés par des femmes ...)
- Augmenter le niveau d'éducation et le niveau de formation des jeunes filles et des femmes

- Promotion du droit à la santé et du droit des femmes et des jeunes filles adolescentes quant à la reproduction
- Renforcement de l'efficacité du droit des femmes et de leur participation aux processus de prise de décisions
- Amélioration du mécanisme institutionnel pour promouvoir un développement équilibré entre les hommes et les femmes.

### **Le PANAGeD : Plan d'Action Nationale pour le Genre et Développement**

Le Plan d'Action National Genre et Développement (PANAGED) s'attache d'abord à intégrer transversalement la dimension "genre" dans toutes les interventions de développement. C'est l'objectif du "Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement ", qui comprend cinq composantes :

(i) **la recherche-action**, nécessaire pour une définition correcte des actions à mener ;

(ii) **le plaidoyer**, auprès des responsables des institutions et des programmes de développement, pour les convaincre de ce que l'intégration du genre n'est pas seulement une question d'éthique, mais aussi d'efficacité ;

(iii) **le renforcement des capacités**. Cette composante comprend :

► le renforcement des mécanismes chargés de la promotion du genre, c'est-à-dire, dans la configuration gouvernementale actuelle, le Ministère de la Population, à travers la Direction Générale de la Promotion du Genre, et au niveau provincial, les Commissariats généraux en charge des questions de population et de la promotion de la femme ;

► le renforcement des capacités (la formation) en genre, non seulement au sein de ces mécanismes, mais aussi auprès des autres acteurs du PANAGED (institutions et groupes bénéficiaires, partenaires) ;

(iv) **la communication**, y compris la conception, la production et la diffusion de supports de plaidoyer et de formation ;

(v) **le suivi-évaluation** qui se fera sur une base annuelle, mais qui prévoit également une évaluation à mi-parcours en 2005 et une évaluation finale en 2008. Le système de suivi-évaluation devra non seulement produire périodiquement des documents sur la réalisation des objectifs des 3 programmes qui composent le Plan d'Action, mais également contribuer à la mise en place de la collecte et de l'analyse de données désagrégées par genre auprès des services sectoriels (santé, éducation, mais surtout dans les secteurs qui n'ont pas l'habitude de désagréger les données par genre, tels que l'agriculture, l'industrie, la police, la justice, etc.).

Le Plan d'Action National Genre et Développement prévoit par ailleurs deux programmes spécifiques, destinés à redresser des situations d'inégalité flagrante constatées dans le cadre de l'élaboration de la Politique Nationale de Promotion de la Femme. Il s'agit de l'efficacité économique des femmes et de leur condition juridique et sociale, deux secteurs qui ne sont que très partiellement couverts par l'action des ministères sectoriels, et que le PANAGED entend donc prendre en charge.

Le Programme spécifique A : "*Amélioration de l'efficacité économique des femmes*" comprend 5 composantes :

- ▶ Accès des femmes rurales et suburbaines aux facteurs et moyens de production ; cette action se justifie par les difficultés rencontrées par certaines femmes, notamment les femmes chefs de ménage (veuves, divorcées ou séparées, mères célibataires) pour accéder à la propriété foncière et au crédit ;
- ▶ Appui aux femmes du secteur informel, où exercent la majorité des femmes en milieu urbain et suburbain, malgré la précarité qui caractérise ce secteur ;
- ▶ Accès des femmes au secteur formel ;
- ▶ Allègement des tâches domestiques des femmes : il a été constaté, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, que le temps consacré par les femmes à leurs tâches domestiques (notamment soins des enfants et des personnes âgées et/ou malades, ménage, lessive, corvée d'eau, cuisine) soit limite le temps qu'elles peuvent consacrer aux travaux de production, soit leur impose des temps de travail beaucoup plus importants que ceux des hommes ;
- ▶ Insertion économique et sociale des jeunes filles déscolarisées : cette action vise à doter les jeunes filles qui ont quitté prématurément l'école des capacités qui leur

permettront d'assumer leurs responsabilités futures de mères de famille, d'agents de développement et de citoyennes.

Le Programme spécifique B : "*Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes*" comprend pour sa part 5 volets :

(i) Appui à l'application du droit pour tous : ce volet ambitionne de mieux faire connaître aux groupes cibles leurs droits et les recours possibles, et de mettre en place un observatoire des droits des femmes ;

(ii) Promotion du droit à l'information et à la formation : ce volet se propose de répondre aux besoins d'information et de formation des femmes et des jeunes filles, y compris par l'alphabétisation ;

(iii) Appui à l'élaboration de textes de réformes sociales et juridiques : ce volet a pour objectif l'amélioration du cadre de vie des femmes, et en particulier les femmes en situation difficile que sont les femmes chefs de ménage et les femmes en usine ;

(iv) Lutte contre la violence à l'encontre des femmes, y compris les violences domestiques. Cet important volet comprend 3 composantes :

- ▶ Assistance aux victimes de violences
- ▶ Renforcement des sanctions contre les responsables de violences
- ▶ Création d'une dynamique sociale pour la lutte contre les violences

(v) Amélioration de la représentation des femmes dans les instances de décision : ce volet se justifie par la faible représentation des femmes dans l'ensemble de la vie publique, à l'exception du pouvoir judiciaire, et dans les sphères de décision du secteur privé. L'évolution de cette situation, niveau d'éducation égal entre hommes et femmes, est tributaire d'un plaidoyer efficace et d'un renforcement des capacités des femmes en matière de leadership.

Le budget du PANAGED s'élève au total à 77.870 millions FMG, soit USD 11,12 millions sur cinq ans (2004-2008). Il se répartit comme suit :

- ▶ 45,5% au Programme principal d'intégration du genre dans les institutions, les programmes et projets de développement ;
- ▶ 25,45% au Programme spécifique A "*Amélioration de l'efficacité économique des femmes*" ;
- ▶ 29% au Programme spécifique B "*Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes*".

## **CHAPITRE 3 : SITUATION A MADAGASCAR DANS LE CONTEXTE CONTEMPORAIN**

Par rapport à la question de l'égalité des genres, la société malgache est marquée par deux époques contradictoires : Celle pendant laquelle les femmes étaient respectées du fait qu'elles étaient à la tête de la quasi-totalité des Royaumes de Madagascar vers le 17<sup>ème</sup> siècle. La prépondérance de la femme était justifiée par la nature même du Royaume dont **la mère** est le pilier, d'où le terme « Firenena », attestant la nature matriarcale de la société à cette époque. Ce système a par la suite changé quand la colonisation est apparue vers la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Cette période a renforcé la place et la position de l'homme au point où la relation homme-femme revêtait un caractère patriarcal qui se reflète notamment à travers l'attribution aux femmes de certaines activités et de certains postes de soins. Actuellement, la société malgache reste patriarcale malgré des efforts de promotion des droits des femmes à partir du début du 21<sup>ème</sup> siècle.

### **Section 1 : Evolution de la situation de l'égalité des genres**

Au début de ce 21<sup>ème</sup> siècle, notamment à partir de 2007, Madagascar avait connu son plus grand moment de mobilisation de la société civile, plus particulièrement celle menée pour la défense des droits des femmes, dont l'objectif était d'influencer et d'impulser le changement dans ce domaine à l'instar des diverses formations de renforcement de capacités en faveur des femmes, du renforcement des actions et initiatives pour la campagne 50/50 qui visait notamment l'augmentation de la participation des femmes dans les processus de décision, ainsi que leur représentation au niveau des postes électifs et nominatifs.

Plusieurs impacts ont été observés à la suite de ces actions dont :

(1) le plus significatif est l'engagement de l'Etat à favoriser l'égal accès et la participation des deux sexes aux emplois publics et aux fonctions dans les domaines politique, économique et social. Cet engagement est garanti par la constitution malgache qui ne prescrit pas toutefois, pas encore l'augmentation de la représentation des femmes.

(2) Des programmes spécifiques pour promouvoir un accès égal des enfants des deux sexes à une éducation primaire de qualité sont en cours de développement et la parité est presque atteinte dans les secteurs d'éducation primaires et secondaires.

(3) un groupe de travail impliquant des cadres des institutions publiques chargées des politiques économiques pour se pencher sur la budgétisation sensible au genre a été mise sur pied par le biais de la vice-Primature chargée de l'Economie et de l'Industrie

(4) L'âge du droit à la pension (retraite) a été instauré à 60 ans pour les deux sexes au niveau du secteur privé tandis que le quota de 10 % de femmes dans le recrutement d'élèves officiers et gendarmes, a été admis pour l'Armée et la gendarmerie

Ces dispositions ont permis de réaliser des avancées significatives pour la condition des femmes à Madagascar. Toutefois, l'égalité des genres est loin d'être achevée en pratique. Nous pouvons ainsi observer qu'un écart existe entre la réalité et la perception sur l'appréciation de la situation sur l'égalité des genres à Madagascar. Par exemple, la Grande Ile a connu des progrès notables dans la mise en conformité de la législation nationale avec les conventions internationales qu'elle a ratifiées. Toutefois, le recours au droit coutumier dans plusieurs domaines dont celui de la succession reste toujours une pratique courante dans le pays. Par exemple, seuls les enfants mâles héritent avec l'accord tacite des villageois. En cas de décès de l'époux, le fils du foyer hérite des biens et peut déshériter sa mère. Une femme sans enfant n'a donc aucun droit d'héritage en cas de décès du mari. Le mariage forcé est également une pratique coutumière discriminatoire envers les femmes. Le refus d'accepter un mariage par une femme l'expose à des repréailles ou un bannissement du caveau familial. La polygamie, bien qu'interdite dans le code pénal malgache, est également courante. Les pratiques culturelles et traditionnelles demeurent donc un obstacle à l'instauration d'une égalité homme-femme à Madagascar et à la mise en œuvre de politiques ou de législations favorables à la prise en compte du genre.

Cet écart entre la réalité et la perception explique la complexité à laquelle sont confrontés les acteurs ainsi que les mouvements pour l'égalité des genres dans tous les secteurs de la vie du pays. Ainsi, des défis majeurs attendent ces derniers, à savoir, entre autres :

L'inscription des actions affirmatives à l'instar de la parité au sein des dispositions constitutionnelles et/ou légales. Cette mesure rencontre cependant encore des résistances de la part des élites politiques et dirigeantes du pays ;

L'insuffisance des structures de prise en charge des survivantes de VBG alors que la violence envers les femmes est importante dans le pays ainsi que la difficulté de lutter contre les VBGs dû au manque de statistiques disponible sur ce sujet ;

La révision d'un nouveau Plan National pour le Genre et le Développement (PANAGED) qui prend en compte la lutte contre la VBG. Le PANAGED a pris fin en 2008.

## **Section 2 : Par rapport à la situation des Violences basées sur le Genre**

A Madagascar, plusieurs études ont été réalisées pour analyser l'ampleur de la VBG. Celles-ci ont démontré une prévalence élevée aussi bien en province que dans la capitale (4/5 femmes déclarent avoir été victimes de violence à Antsiranana (65% à Antananarivo)

Plusieurs éléments pourraient expliquer cette tendance à la hausse comme :

La perception de la VBG par les femmes elles-mêmes, une perception qui est problématique dans la mesure où une proportion non négligeable de femmes malgaches estime encore aujourd'hui qu'un homme a le droit de battre sa femme ou sa partenaire (32%). Ce pourcentage tend à augmenter en particulier chez les jeunes femmes de 15 à 19 ans (35%) et celles vivant dans la capitale (46%) ;

L'absence d'un plan d'action national de lutte contre la VBG y compris le harcèlement sexuel ;

Le comportement et attitude des victimes de VBG qui portent le poids de la honte et se murent dans la loi du silence (l'omerta) ;

L'incapacité des victimes à engager des frais de recherches quand ils décident de recourir aux autorités judiciaires ;

La méconnaissance de leurs droits par les femmes elles-mêmes, l'indifférence voire la réprobation subie par les victimes venant des autorités locales et de leur entourage les dissuadent de porter l'affaire devant un tribunal.

A l'instar de la plupart des pays de la SADC, A Madagascar Les femmes et les hommes sont relativement conscients des actes de violence conjugale dans leur pays. Toutefois, les difficultés mentionnées ci-dessus accompagnées d'un certain déni de la réalité et de l'existence des VBGs rendent la situation beaucoup plus compliquée.

En termes de santé reproductive, les femmes malgaches sont peu protégées. La grossesse, les accouchements et avortements sont parmi les principales causes de mortalité des femmes dans le pays. L'avortement est interdit et sévèrement réprimé dans le droit malgache, même en cas de viol. A l'inverse, l'accès des femmes à des moyens de contraception est limité face au refus de certains maris, craignant que cela favorise les relations extraconjugales.

### **Section 3 : Par rapport à la participation politique et publique**

Il existe deux modèles de participation politique et publique, à la fois les élections et les nominations, qui permettent d'accéder à des postes électifs.

Dans l'un comme dans l'autre, les femmes sont encore souvent exclues du processus de décision politique et publique. Actuellement, moins de 10% de femmes occupent des postes à prise de décision, sauf au niveau du parlement qui compte 20% de femmes lors des dernières élections législatives. La représentation politique des femmes est encore inférieure au niveau des municipalités et des postes électifs territoriaux qu'au niveau national. Il n'y a qu'une soixantaine de femmes maires recensées parmi plus de 1560 municipalités. Les chiffres de l'enquête démographique montrent que la participation des femmes à la prise de décision stagne et diminue, notamment dans les milieux ruraux.

Outre la nature patriarcale de la société malgache actuelle, plusieurs situations ont été pointées du doigt comme étant des facteurs substantiels rendant difficile la participation politique et publique des femmes à Madagascar :

La résistance des normes et des pratiques traditionnelles qui légitiment des pratiques discriminatoires envers les femmes ;

Le manque d'éducation et d'information pour les femmes notamment sur leurs droits ;

La peur des hommes de devoir renoncer à leur statut privilégié ;

Le manque ou l'échec des politiques de promotion des droits des femmes ;

L'absence de mesures concrètes de discrimination positive aussi bien au plus haut niveau qu'à toutes les différentes strates (Présidence, gouvernement, parlement) du pouvoir de décision pour compléter les dispositions constitutionnelles. Par exemple, le principe des quotas et de la parité. Autrement, la nomination des hauts responsables dans les organismes gouvernementaux se fera pendant longtemps encore largement en faveur des hommes, quelles que soient les compétences féminines disponibles ;

La résistance des leaders des partis politiques à choisir des candidates femmes lors des élections. Deux arguments principaux sont avancés pour justifier cette tendance : à la fois le réflexe conservateur des leaders politiques qui maintiennent la croyance selon laquelle la politique serait un milieu masculin, et le manque de confiance des femmes candidates qui craignent de ne pas apparaître crédibles et que leurs idées ne soient pas entendues ;

L'absence des mesures d'accompagnement et de suivi de l'effectivité des déclarations, comme pour la nouvelle loi sur les partis politiques, pour laquelle aucune mesure d'application n'a été adoptée pour intégrer l'approche genre et droits humains dans les manifestes électoraux ;

© Ci-dessous un extrait d'illustration du pourcentage de participation politique et publique des femmes au niveau décentralisé et local

**Tableau 2.5: Les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales-Madagascar**

	<b>H</b>	<b>F</b>	<b>Total</b>	<b>% F</b>
<b>Femmes et hommes conseillers</b>	9029	579	9608	<b>5,9</b>

Election municipale décembre 2007 (source : Baromètre de la SADC sur le genre et le développement, Madagascar- 2013)

**Tableau2.6: Femmes et hommes maires et chefs de *fokontany***

	<b>H</b>	<b>F</b>	<b>Total</b>	<b>% F</b>
<b>Maires</b>	<b>1484</b>	<b>65</b>	<b>1549</b>	<b>4,2</b>
<b>Chefs <i>fokontany</i></b>	<b>17050</b>	<b>450</b>	<b>17500</b>	<b>2,6</b>

Elections municipales décembre 2007 (source : Baromètre de la SADC sur le genre et le développement, Madagascar- 2013)

## **Chapitre 4 : Les avantages tirés de l'application de l'égalité homme – femme au sein de la société**

Plus d'un se demande qu'obtient la société en appliquant l'égalité homme- femme ?  
Et Quels bénéfices en tirent les membres de la société ?

De nombreuses études ont montré qu'il y a un rapport intrinsèque entre le niveau de développement d'un pays, le bien- être de ses citoyens d'un côté, et le degré de considération des questions liées aux inégalités homme-femme dans ce pays de l'autre.

Si on considère que l'égalité homme- femme dont on parle est une égalité d'opportunités, une égalité devant la loi, et une égalité d'influence, on peut dire que la relation entre Genre et développement est évidente (comme on peut le voir d'ailleurs dans les modules de cours au niveau de Licence L3).

- \* Comme nous pouvons le voir ci-dessous, le respect de l'égalité des genres offre énormément d'avantages (source : *Genre et développement économique : vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation*, Rapport de la Banque mondiale sur les politiques de développement, Ed. Saint-Martin, 2003) :

### **Section 1 : Rapport positif entre Genre et développement**

- ✎ L'inégalité homme- femme est un phénomène qui existe partout dans le monde. Ce sont les filles et les femmes qui assument la plus grande part du fardeau et des coûts liés à ces inégalités, mais également la société dans son ensemble. Les politiques de développement qui ne tiennent pas compte de l'égalité homme- femme et qui font fi des différences entre les sexes n'ont qu'un impact limité.
- ✎ Une plus grande égalité apporte un surcroît de stabilité et de cohésion à la société. Les bénéfices de cette stabilité contribuent à améliorer les travaux d'une société ainsi que son économie.

- ✎ Une amélioration de l'accès aux ressources combinée à une autonomie des femmes, se traduit par une réduction de la pauvreté et une diminution de ses conséquences (mortalité infantile, malnutrition) et a un impact positif sur le développement du pays, dans la mesure où cela conduit à l'amélioration des conditions de vie de la population.
- ✎ Le coût de l'inaction devant les inégalités homme- est énorme pour l'Etat et les effets de l'inaction sont plus difficiles à corriger (vulnérabilité de la société, insécurité, chômage, éclatement des familles, perte des valeurs, violence conjugale, désorganisation sociale et sociétale) affectant d'une manière négative le développement du pays.
- ✎ Réduction de manière significative de la pauvreté car la force productive que représente la femme (nombre en % élevé dans la plupart des pays) augmente, augmentant ainsi les revenus des ménages des retombées sur la croissance économique et le PIB du pays.
- ✎ Augmentation de la qualité de vie dans la mesure où les droits fondamentaux sont assurés, les opportunités économiques exploitées et les besoins intégrés des deux sexes sont mieux satisfaits grâce aux décisions politiques auxquelles les deux parties y prennent part.

Amélioration de l'économie dans la mesure où les obstacles à la présence des femmes ou des hommes sur le marché du travail diminuent. Les femmes peuvent accéder à certaines ressources et subvenir ou contribuer aux besoins du foyer.

- ✎ L'efficacité des politiques de développement et le renforcement de l'exercice de l'autorité dans un pays. Par exemple, dans certains pays, les femmes sont plus présentes dans le secteur informel qui échappe la plupart du temps au fisc et à l'impôt. Ainsi toute action étatique visant à renflouer les caisses de l'Etat par le biais de recouvrement des impôts pourront être fragilisées par cette situation d'inégalité fondée sur le genre

- ✎ Absence de dépendance de celui ou celle victime de l'inégalité fondée sur le sexe envers sa propre famille. Les filles et les femmes lorsqu'elles sont privées d'opportunités pour subvenir à leurs besoins, comme par exemple lorsqu'elles n'ont qu'un accès limité à l'éducation, peuvent devenir un fardeau pour leur famille qui doivent assurer leur prise en charge, même à un âge avancé.
- ✎ La réduction et la fin des violences basées sur le genre les anxiétés généralisées et les sentiments d'impuissance qui peuvent paralyser la population et permet propice à l'épanouissement de tous au sein du foyer.

## **Section 2 : Rapport positif entre Genre et bien- être**

- ✎ Contribution à mettre la génération future dans de bonnes conditions de vie et de bien- être. « la mère joue un rôle fondamental dans les premières années de la vie de son enfant, et c'est pendant cette période que le germe de la discrimination est semé pour les générations futures. L'influence d'une mère sur son enfant commence avant sa naissance, se prolonge au cours des années préscolaires et pendant l'enfance. Des conditions précaires de santé et une alimentation déficiente peuvent avoir des conséquences dévastatrices sur l'enfant » (Cf. Extrait du rapport de la banque mondiale sur les politiques de développement, in Genre et développement économique, p.81, en 2003) affectant le foyer et influera négativement sur la société
- ✎ Amélioration de la qualité de vie des personnes et le bien- être
- ✎ Les inégalités fondées sur le genre sapent les fondements du développement car toute stratégie de développement efficace doit comprendre des mesures favorisant l'égalité entre les sexes
- ✎ Les inégalités sur le genre entraînent des couts élevés difficiles à assumer surtout pour les pays à faibles revenus notamment au niveau de la malnutrition, des privations et d'autres fléaux semblables
- ✎ Les inégalités fondées sur le genre touchent la scolarisation et l'emploi en milieu urbain et contribuent à l'expansion du sida. Par exemple,

l'analphabétisme et le manque d'autonomie des mères ont des répercussions directes sur leurs jeunes enfants

- ✎ Au moment de prendre des décisions familiales, la répartition équilibrée des ressources et du pouvoir d'influence impacte positivement l'autonomie et l'autorité respective des hommes et des femmes
- ✎ Le fait que les femmes jouissent de plus grandes possibilités d'emploi peut accroître la production nationale. Un emploi à l'extérieur du foyer entraînera la substitution d'un travail féminin invisible à domicile par un travail féminin enregistré dans les comptes des revenus nationaux standard. Dans la mesure où cette substitution implique une augmentation de la productivité, la production et la croissance économique réelles augmenteront.
- ✎ L'égalité des sexes notamment dans le domaine de prise de décisions concernant les affaires publiques enrichit le dialogue politique avec de nouvelles visions et une forme d'inclusivité et de participation dans le processus de décision pour l'intérêt général

### **Section 3 : Les pistes d'actions prises pour promouvoir l'égalité des genres à Madagascar**

Depuis 2007, une prise de conscience réelle sur l'importance de la prise en compte de l'égalité homme -femme vu le jour à Madagascar. Elle a permis de comprendre le véritable enjeu du concept de l'égalité des genres qui prêtait à confusion pour avoir pris en compte d'autres groupes sociaux (enfants, handicapés, vieux,...) au lieu de ne considérer que l'homme et la femme quand on parle du genre. De plus, il a été constaté que parallèlement à la promotion de l'égalité homme femme, il est primordial d'instaurer des mesures de discrimination positive en faveur des femmes qui ont des opportunités restreintes vis-à-vis des hommes. Ainsi, plusieurs formations de renforcement de capacités des femmes ont vu le jour depuis cette année jusqu'à aujourd'hui. Même le nombre d'organismes et organisations qui apportent ces formations a augmenté au fil du temps.

La promotion de l'égalité homme-femme est une lutte sans interruption vu l'ampleur des résistances multiformes. Par conséquent, certaines pistes d'action peuvent être envisagées et gagnent à être renforcées et complétées par d'autres à travers notamment :

- La continuation et l'amélioration des offres de formation de renforcement de capacités des femmes. Toutefois, il est crucial d'inclure les hommes dans les programmes de formation pour les femmes afin de créer un espace nécessaire au dialogue. L'appui et l'implication des hommes est nécessaire pour asseoir l'égalité car le sentiment d'exclusion que ressentent les hommes vis-à-vis de ces formations pourrait augmenter leur résistance au changement.
- La préconisation de l'égalité homme- femme par la Constitution ne suffit pas, il faut mettre en place des dispositions constitutionnelles/légales sur les actions affirmatives comme le quota et la parité par exemple ou encore accorder des subventions aux organismes qui luttent contre les inégalités fondées sur le genre, ou encore exiger que les entreprises mettent en place un système d'embauche basé sur les compétences et non sur le sexe, etc....
- Elaborer une nouvelle Politique nationale pour le genre et le Développement pour Madagascar afin de remplacer le (PANAGED) qui a pris fin en 2008.
- Disposer d'une base de données et de statistiques nationales pour bien évaluer la situation de l'égalité des genres dans le Pays (% VBGs, % participation au processus de décision, etc....). la disponibilité des statistiques permet de mieux identifier les cibles et actions à entreprendre
- Intégrer le genre dans le plan de relance économique car la précarité économique des femmes est un facteur qui rend difficile la lutte pour l'égalité
- Mener de vastes initiatives ou de campagnes de lobbying et de plaidoyer comme « la campagne 50/50 » pour augmenter la participation des femmes tant sur le plan électif que nominatif. Les actions de lobbying et de plaidoyer devraient viser les individus aussi bien au niveau individuel qu'institutionnel

- Abroger et/ou réviser les lois ainsi que toutes dispositions discriminatoires à l'égard des femmes (âge de la retraite, accès à la nationalité, droit de succession, droit de propriété foncière, etc....)
- Veiller aux actions de suivi pour l'application des lois et/ou mesures acquises
- Intégrer la dimension genre dans toutes les politiques et documents et/ou programmes cadre de développement
- Intégrer la dimension genre dans la stratégie de mise en œuvre et d'application de ces politiques et programmes cadre
- Travailler étroitement avec les partis politiques car ils ont les moyens de faire évoluer la participation publique des femmes par le choix de leur candidat aux différentes élections.
- Asseoir une stratégie de développement qui incite à un accès équitable aux ressources entre les femmes et les hommes
- A plus long terme, œuvrer pour une réforme institutionnelle afin d'établir des droits légaux et des opportunités égales pour les hommes et les femmes
- Améliorer l'accès à l'information pour les femmes et les hommes sur leurs droits, sur les opportunités économiques ainsi que sur la possibilité et la manière de participer à la prise de décision.

## **BIBLIOGRAPHIE**

## **Manuels ou ouvrages synthétiques de référence sur le genre**

FERRAND Michèle, *Féminin - Masculin*, Paris, La Découverte, 2004

- GUIONNET Christine, NEVEU Erik, *Féminins / Masculins. Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2004
- HIRATA Helena et alii, *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris PUF, 2000
- LAUFER Jacqueline, MARRY Catherine et MARUANI Margaret, *Masculin – féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF, 2001
- MARUANI Margaret, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, 2000
- MARUANI Margaret (dir.), *Femmes, genre et sociétés*, Paris, La Découverte, 2005
- RIOT-SARCEY Michèle, *Histoire du féminisme*, Paris, La Découverte, 2002
- Banque MONDIALE, *Genre et Développement économique : vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation*, Saint- Martin, 2003
- Baromètre de la SADC sur le Genre et le Développement, Madagascar, 2013

## **Rapports sociaux de sexes / Féminin : synthèses**

- Hurtig (Marie-Claude), Kail (Michèle), Rouch (Hélène). *Sexe et genre : de la hiérarchie entre les sexes*, Paris, CNRS Editions, 2002.
- Jonckers (Danielle), Carré (Renée), Dupré (Claude) [dir.]. *Femmes plurielles. Les représentations des femmes : discours, normes et conduites*, Paris, Ed. de la MSH, 1999.
- Kergoat (Danièle), « La division du travail entre les sexes », in Kergoat Jacques (dir.), *Le monde du travail*, Paris, La Découverte, 1998
- Lagrave (Rose-Marie) [dir.]. *Dissemblances. Jeux et enjeux du genre*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- *La Recherche* : « Sexes. Comment on devient homme ou femme », hors série n° 6, 2000-2001.
- Laufer (Jacqueline), Marry (Catherine), Maruani (Margaret) [dir.]. *Masculin - Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF, 2001.
- Laufer (J.), Marry (C.), Maruani (M.). *Le Travail du genre - Les sciences sociales à l'épreuve de la différence de sexe*, Paris, La Découverte/MAGE, 2003.
- Leduc (Guyone) [dir.], *Nouvelles sources et nouvelles méthodes de recherche dans les études sur les femmes*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Löwy (Ilana), *L'Emprise du genre : masculinité, féminité, inégalité*, Paris, La Dispute, coll. « Le genre du monde », 2006.
- Löwy (Ilana), Rouch (Hélène) [dir.], « La Distinction entre sexe et genre. Une histoire entre biologie et culture », *Les Cahiers du genre*, n° 34, L'Harmattan, Paris, 2003
- Maccoby (Eleanor E.). « Le sexe, catégorie sociale », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1990, n° 83, pp. 16-26.
- Mathieu (Nicole Claude.). *L'Anatomie politique. Catégorisations et idéologies de sexe*, Paris, Côté-Femmes, 1991.

- Méda (Dominique). *Le Temps des femmes. Pour un nouveau partage des rôles*, Paris, Champs Flammarion, 2001.
- Memmi (Dominique). « Entre domination physique et domination symbolique : une économie de la menace », in CURAPP. *La Gouvernabilité*, Paris, PUF, 1996 (sur le film *La Leçon de piano*), pp. 45-62.
- Merllié (Dominique). « Le sexe de l'écriture. Note sur la perception sociale de la féminité », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1990, n° 83, pp. 40-51.
- *Mouvements*, n° 31 «Les hommes en crise ? Le masculin en questions», janvier-février 2004.
- *Le Mouvement social*, n° 198 «Féminin et masculin», janvier-mars 2002.
- Nahoum-Grappe (V.). *Le Féminin*, Paris, Hachette, 1996.
- Prieur (A.), « La féminité volée : les constructions corporelles et symboliques chez les travestis mexicains », in *Sociétés et Représentations*, avril 1996.
- Oackley (Ann). *Sex, Gender and Society*, New York, Harper Colophon Books, 1972.
- Perrot (Michelle). « Public, privé et rapports de sexes », in CURAPP. *Public / privé*, Paris, PUF, 1995, pp. 65-74.
- Poiret (Christian), « Articuler les rapports de sexes, de classe et interethniques : quelques enseignements du débat nord-américain », *Revue européenne des migrations internationales*, vol 21 n°1, 2005
- Rubin (Gayle), « The Traffic in Women. Notes on the Political Economy of Sex”, in REITER Rayna (dir.), *Toward an Anthropology of Women*, Montly Review Press, 1975, pp. 157-210
- Rubin (Gayle), « Thinking sex : notes for a radical theory of the politics of sexuality », in VANCE Carole S. (dir.), *Pleasure and Danger : exploring female sexuality*, Pandora Press, 1992, pp. 267-319
- Scott (Joan), « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du GRIF*, n°37/38, printemps 1988, pp. 125-154
- Sullerot (Evelyne) [dir.]. *Le Fait féminin*, Paris, Fayard, 1978.
- *Travail, Genre et Sociétés*, n° 3, 2000 : « Le genre masculin n'est pas neutre ».
- *Travail, Genre et Sociétés*, n° 9, 2003 : « Filles et garçons : pour le meilleur et pour le pire ».
- *Travail, Genre et Sociétés*, n° 14, novembre 2005 : « La recherche peut-elle faire l'économie du genre ? ».
- Yaguello (Marina). *Les Mots et les femmes*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1978.

## Rapports sociaux de sexes : Histoire - Socio-histoire

- Jost (H.U.), Pavillon (M.) et Valloton (F.) [dir.]. *La Politique des droits. Citoyenneté et construction des genres aux XIXème et XXème siècles*, Paris, Kimé, 1994.
- Knibiehler (Yvonne) et Fouquet (C.). *La Femme et les médecins*, Paris, Hachette, 1983.
- Krakovitch (Odile). *Les Femmes bagnardes*, Paris, Olivier Orban, 1990.
- Lacroix (M.). *De la beauté comme violence. L'esthétisme du fascisme français, 1919-1939*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004.
- Matonti (Frédérique). *Hérault de Séchelles ou les infortunes de la beauté*, Paris, La Dispute, 1998.
- Matthews-Grieco (S.F.). *Ange ou diablesse. La représentation de la femme au XVIème siècle*, Paris, Flammarion, 1991.
- Maugue (Annelise). *L'Identité masculine en crise au tournant du siècle*, Marseille, Rivages, coll. Histoire, 1987.
- Michaud (Stéphane). *Muse et Madone. Visages de la femme de la Révolution française aux apparitions de Lourdes*, Paris, Seuil, 1985.
- Morin-Rotureau (Evelyne) [dir.], *1914-1918 : combats de femmes. Les femmes, piliers de l'effort de guerre*, Paris, Autrement, 2004.
- Mosse (G.). *L'Image de l'homme : l'invention de la virilité moderne*, Editions Abbeville, 1997.
- Muchembled (Robert). *La Sorcière au village XVème-XVIIIème siècle*, Paris, Gallimard, coll. Folio Histoire, 1991.
- Muel-Dreyfus (Francine). *Vichy et l'Eternel féminin*, Paris, Seuil, 1996.
- Ozouf (Mona). *Les Mots des femmes – Essai sur la singularité française*, Paris, L'Esprit de la Cité, 1995.
- Perrot (Michelle) [dir.]. *Une Histoire des femmes est-elle possible ?*, Marseille, Rivages, 1984.
- Perrot (Michelle). *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998.
- Pigenet (Michel). «A propos des représentations et des rapports sociaux sexués. Identités professionnelles et masculinité chez les dockers français (XIX-XX° siècles)», in *Le Mouvement social*, n° 198, 2002, pp. 55-74.
- Quétel (C.). *Femmes dans la guerre (1939-1945)*, Paris, Larousse, 2004.
- Rauch (André), *Le Premier sexe - Mutations et crise de l'identité masculine*, Paris, Hachette, 2000.
- Rauch (André). *L'Identité masculine à l'ombre des femmes : de la Grande Guerre à la Gaypride*, Paris, Hachette, 2004.
- Ripa (Yannick). *La Ronde des folles - Femme, folie et enfermement au XIXème siècle*, Paris, Aubier, 2001.
- Ripa (Yannick). *Les Femmes actrices de l'histoire France 1789-1945*, Paris, Sedes.
- Ripa (Yannick). «Féminin/masculin : les enjeux du genre dans l'Espagne, de la Seconde République au franquisme», in *Le Mouvement social*, n° 198, 2002, pp. 111-127.
- Rosa (Annette). *Citoyennes, les femmes et la Révolution française*, Paris, Messidor, 1988.
- Roux (Jean-Paul). *La femme dans l'histoire et les mythes*, Paris, Fayard, 2004.

- Roynette (Odile), *Bons pour le service - L'expérience de la caserne en France à la fin du XIXe siècle*, Paris, Belin, 2000.
- Scott (Joan W.). *Gender and the Politics of History*, New York, Columbia University Press, 1988.
- Sennett (Richard). *Les Tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil, 1979.
- Smith (Bonnie). *Les Bourgeoises du Nord*, Paris, Perrin, 1989.
- Smith-Rosenberg (Carroll). «Amours et rites : le monde des femmes dans l'Amérique du XIXème siècle», in *Les Temps Modernes*, 1977-1978, pp. 1231-1256.
- Sohn (Anne-Marie) et Thélamon (Françoise) [dir.]. *L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?*, Paris, Perrin, 1997, notamment la partie intitulée : «Vers une histoire de la masculinité».
- Sohn (Anne-Marie). «Un nouveau défi : traiter à égalité féminin et masculin, ou de l'histoire des femmes à l'histoire de « tous les garçons et les filles » », in *Le Mouvement social*, n° 198, 2002, pp. 129-150.
- Steinberg (Sylvie). *La Confusion des sexes, ou le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001
- Tabet (Paola), *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, 1998
- Thébaud (Françoise). *Ecrire l'histoire des femmes*, Paris, ENS Editions, 1998.
- Thébaud (Françoise). *La Femme au temps de la guerre de 14*, Paris, Stock, 1986.
- Tilly (Louise), Scott (Joan), Lebaillly (Monique). *Les Femmes, le travail et la famille*, Paris, Rivages, 1988, rééd. Payot, 2002.
- *Travail, Genre et Sociétés*, n° 4, 2000 : « Histoires de pionnières ».
- *Vingtième siècle*, n° 75 «Histoire des femmes, histoire des genres», juillet-septembre 2002.
- Virgili (Fabrice). *La France virile. Des femmes tondues à la Libération*, Paris, Payot, 2000.

## **Genre et espace domestique**

- Iacub (Marcela). *L'Empire du ventre : pour une histoire critique de la maternité*, Paris, Fayard, 2004.
- Kaufmann (Jean-Claude). *La Femme seule et le Prince charmant*, Paris, Presses Pocket, 2001.
- Kaufmann (Jean-Claude). *Premier matin - Comment naît une histoire d'amour*, Paris, Presses Pocket, 2004.
- Kaufmann (Jean-Claude). *La Trame conjugale – Analyse du couple par son linge*, Paris, Presses Pocket, coll. Agora, 1992.
- Kaufmann (Jean-Claude). *Sociologie du couple*, Paris, PUF, coll. Que sais-je, 2003.
- Knibiehler (Y.). «Les figures du père», in Bruel (Alain [dir.]. *Un Avenir pour la paternité*, Paris, Syros, 1999.
- Knibiehler (Yvonne). *Histoire des mères et de la maternité en Occident*, Paris, PUF, coll. Que sais-je, 2000.
- Knibiehler (Yvonne). *La Révolution maternelle depuis 1945. Femmes, maternité, citoyenneté*, Paris, Perrin, 1997.
- Knibiehler (Yvonne). *Les Pères aussi ont une histoire*, Paris, Hachette, 1987.

- Knibielher (Yvonne) et Fouquet (C.). *Histoire des mères, du Moyen Age à nos jours*, Paris, Montalba, 1977.
- Kniebiehler (Yvonne) [dir.]. *Maternité, affaire privée, affaire publique*, Paris, Bayard, 2001.
- Lacoste-Dujardin (Camille). *Des Mères contre les femmes. Maternité et patriarcat au Maroc*, Paris, La Découverte, 1985.
- Leblic (I.) [dir.]. *De l'adoption. Des pratiques de filiation différentes*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2004.
- Le Maner-Idrissi (Gaïd). *L'Identité sexuée*, Paris, Dunod, 1997.
- Lévy (M.-F.). *De Mères en filles, l'éducation des Françaises, 1850-1880*, Paris, Calmann-Lévy, 1984.
- Martin-Juchat (Fabienne). « Sexe, genre et couple en publicité. Une tendance à la confusion », in *Revue MEI (L'Harmattan)*, n° 20, 2004.
- Mehl (Dominique). *Naître ? La controverse bioéthique*, Paris, Bayard, 1999.
- Montlibert (Christian de). « L'éducation morale des familles. L'extension du métier de puéricultrice », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1980, n° 32-33, pp. 65-76.
- Neyrand (G.), Rossi (P.). *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Toulouse, Erès, 2004.
- Ségalen (Martine). *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980.
- Shorter (E.). *Naissance de la famille moderne*, Paris, Seuil, 1977.
- Singly (François de). « Les manœuvres de séduction : une analyse des annonces matrimoniales », in *Revue Française de Sociologie*, vol. XXV, n° 4, 1984.
- Singly (François de). « La lutte conjugale pour le pouvoir domestique », in *Revue Française de Sociologie*, 1976, n° 17, vol. 1.
- Singly (François de). *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, PUF, 1987.
- *Sociologie et sociétés* - « De l'intimité », vol. 35, n° 2, 2003.
- Souffron (K.). *Les Violences conjugales*, Toulouse, Milan, 2000.
- Thébaud (Françoise). *Quand nos grands-mères donnaient la vie. La maternité en France dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1986.
- *Travail, Genre et Sociétés*, n° 6, 2001 : « Femmes providentielles, enfants et parents à charge ».
- Vernier (Bernard). « Stratégies matrimoniales et choix d'objet incestueux. Dot, diplôme, liberté sexuelle, prénom », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1985, n° 57-58, pp. 3-27.
- Vincent (Sandrine). *Le Jouet et ses usages sociaux*, Paris, La Dispute, 2001.
- Welzer-Lang (Daniel), Wittner (Laurette). *Les Faits du logis. Représentations et images de l'espace domestique*, Paris, Aleas Editeur, 1996.
- Welzer-Lang (Daniel), Filiod (Jean-Paul). *Les Hommes à la conquête de l'espace domestique*, Paris, VLB Eds, 1994.
- Welzer-Lang (Daniel). *Les Hommes violents*, Paris, Payot, coll. « Petite Bibliothèque », rééd. 2005.

## Genre et éducation

- Le Doeuf (Michèle). *Le Sexe du savoir*, Paris, Aubier, 1998.
- Leduc (Guyone) [dir.], *L'éducation des femmes en Europe et en Amérique du Nord, de la Renaissance à 1848 : réalités et représentations*, Paris, L'Harmattan, 1997.

- Mayeur (Françoise). *L'Éducation des filles en France au XIXème siècle*, Paris, Hachette, 1979.
- Mayeur (Françoise). *L'Enseignement secondaire des jeunes filles sous la IIIème République*, Paris, Presses de la FNSP, 1977.
- Merle (P.). « L'adhésion des lycéennes de terminale C au modèle de l'excellence scolaire », in *Sociétés contemporaines*, n° 16, octobre 1994.
- Mosconi (A.). [dir.]. *Egalité des sexes en éducation et formation*, Paris, PUF, 1998.
- Mosconi (N.). *Femmes et savoir. La société, l'école et la division sexuelle des savoirs*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Terrail (Jean-Pierre). « Réussite scolaire : la mobilisation des filles », in *Sociétés contemporaines*, n° 10-11, 1992.
- Zaidman (Claude). *La Mixité à l'école primaire*, Paris, L'Harmattan, 1996

## Genre et politique

- Le Bras-Chopard (Armelle) et Mossuz-Lavau (Janine) [dir.]. *Les Femmes et la politique*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Lesselier (Claudie) et Venner (Fiammetta) [dir.]. *L'Extrême-Droite et les femmes*, Villeurbanne, Golias, 1997.
- Loraux (Nicole). *Les Enfants d'Athéna. Idées athéniennes sur la citoyenneté et la division des sexes*, Paris, La Découverte, 1984.
- Loraux (Nicole). *Les Expériences de Tirésias*, Paris, Gallimard, 1989.
- Martin (Jacqueline). [dir.]. *La Parité : enjeux et mise en œuvre*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1998.
- Mossuz-Lavau (Janine) et Sineau (Marianne). « Les femmes et la politique – Les attitudes de gauche des 16-34 ans en milieu urbain », in *Revue Française de Science Politique*, n° 5, vol. 26, octobre 1976.
- Mossuz-Lavau (Janine) et Sineau (Marianne). *Enquête sur les femmes et la politique en France*, Paris, PUF, 1983.
- Mossuz-Lavau (Janine), Lebras-Chopard (Armelle). *Les Femmes et la politique*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Mossuz-Lavau (Janine). « Le vote des femmes en France (1944-1984) », in Gaxie (Daniel) [dir.]. *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la FNSP, 1985.
- Mossuz-Lavau (Janine). « Le vote des femmes en France (1945-1993) », in *Revue Française de Science Politique*, vol. 43, n° 4, août 1993.
- Mossuz-Lavau (Janine). *Femmes / hommes. Pour la parité*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.
- *Nouvelles questions féministes*, n° spéciaux 15 «Parité pour», 1995 et 16 «Parité contre», 1996.
- Park (Jihang). « Les caractéristiques des militantes britanniques pour le droit de vote des femmes au début du siècle », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1990, n° 84, pp. 57-62.
- Pionchon (Sylvie) et Derville (Grégory). *Les Femmes et la politique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2004.
- *Politix*, numéro spécial «La parité en pratiques», vol. 15, n° 60, 2002.
- Riot-Sarcey (Michèle). *La Démocratie à l'épreuve des femmes*, Paris, Albin Michel, 1994.

- Sineau (Marianne). « Quel pouvoir politique pour les femmes ? Etat des lieux et comparaisons européennes », in Gaspard (Françoise) [dir.]. *Les Femmes dans la prise de décision*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Sineau (Marianne). « Edith Cresson à Matignon : une tentative de remobilisation politique », in Perrineau (Pascal) [dir.]. *L'Engagement politique : déclin ou mutation*, Paris, Presses de Science Po, 1993.
- Sineau (Marianne). « Pouvoir, modernité et monopole masculin de la politique : le cas français », in *Nouvelles questions féministes*, 1992, vol. 13, n° 1, pp. 39-60.
- Sineau (Marianne). *Des Femmes en politique*, Paris, Economica, 1998.
- Sineau (Marianne). *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.
- Tavernier (Aurélien). « De la parité de genre à l'égalité des sexes. La construction d'un référentiel médiatique », in *Revue MEI* (L'Harmattan), n° 20, 2004.
- Tremblay (Manon) dir., *Femmes et Parlements. Un regard international*, Montréal, Remue-ménage, 2005
- *Travail, Genre et Sociétés*, n° 7, 2002 : « Egalité, parité, discrimination : l'histoire continue ».

### **Genre et sexualité**

- Giddens (Anthony). *La Transformation de l'intimité – Sexualité, amour et érotisme dans les sociétés modernes*, Paris, Le Rouergue/Chambon, 2004.
- Godin (G.), Lévy (J.), Trottier (G.), Gagnon (H.) [dir.]. *Vulnérabilités et prévention. VIH/SIDA Enjeux contemporains*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 2003.
- Ignasse (Gérard), Welzer-Lang (Daniel). *Genre et sexualité*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Jacquart (D.) et Thomasset (C.). *Sexualité et savoir médical au Moyen Age*, Paris, PUF, 1985.
- Jaspard (Maryse). *La Sexualité en France*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 1997.
- Juhem (Philippe). « Les relations amoureuses des lycéens », in *Sociétés contemporaines*, n° 21, 1995, pp. 29-42.
- Knibiehler (Yvonne). *La Sexualité et l'histoire*, Paris, Odile Jacob, 2002.
- Lagrange (H.), Lhomond (B.) [dir.]. *L'Entrée dans la sexualité. Le comportement des jeunes dans le contexte du sida*, Paris, La Découverte, 1997.
- Lagrange (H.). *Les Adolescents, le sexe et l'amour*, Paris, Syros, 1999.
- Laqueur (Thomas). *Le sexe en solitaire : contribution à une histoire culturelle de la sexualité*, Paris, Gallimard, 2005.
- Malinowski (B.), *La Vie sexuelle des sauvages du Nord-Ouest de la Mélanésie*, Paris, Payot, 1970 [1<sup>ère</sup> éd. 1929].
- Marta (Maia). *Sexualités adolescentes*, Paris, Pepper, 2004.
- Mathieu (Lilian). *Mobilisations de prostituées*, Paris, Belin, 2001.
- Mathieu (Lilian). « Entre l'aliénation du corps et sa libre disposition. Les politiques de la prostitution », in Fassin (Eric), Memmi (Dominique) [dir.]. *Le Gouvernement des corps*, Paris, Editions de l'EHESS, 2004.
- Méjias (Jane), *Sexe et société*, Paris, Bréal, coll. « Thèmes & Débats », 2005.
- Merlet (Pauline). « Les représentations de la sexualité dans les articles « Femme » et « Homme » du Trésor de la langue française », in *Revue MEI* (L'Harmattan), n° 20, 2004.

- Mercarder (Patricia), Houel (Annick), Sobota (Helga). «L'asymétrie des comportements amoureux : violences et passions dans le crime dit passionnel », in *Sociétés contemporaines*, n° 55, 2004.
- Mossuz-Lavau (Janine), Handman (Marie-Elisabeth). *La Prostitution à Paris*, Paris, La Martinière, 2005.
- Mossuz-Lavau (Janine). *La Vie sexuelle en France*, Paris, La Martinière, 2002.
- Mossuz-Lavau (Janine). *Les Lois de l'amour. Les politiques de la sexualité en France 1950-1990*, Paris, Payot, 1991.
- Peto (D.), Rémy (J.), Van Campenhoudt (L.), Hubert (M.). *Sida. L'amour face à la peur*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- Pheterson (Gail). *Le Prisme de la prostitution*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- Plante (Judith). « Le public féminin, victime des médias ? Le cas des consommatrices de films pornographiques », in *Revue MEI* (L'Harmattan), n° 20, 2004.
- Poutrain (V.). *Sexe et pouvoir. Enquête sur le sadomasochisme*, Paris, Belin, 2002.
- Prieur (A.). «La féminité volée : les constructions corporelles et symboliques chez les travestis mexicains», in *Sociétés et représentations*, avril 1996, pp. 73-95.
- Pryen (Stéphanie). *Stigmate et métier*, Rennes, Presses de l'Université de Rennes, 1999.
- Rossiaud (Jacques). *La Prostitution médiévale*, Paris, Flammarion, 1988.
- Sammoun (M.). *Tendance SM – Essai sur la représentation sado-masochiste*, Paris, La Musardine, 2004.
- Scull (A.) et Favreau (D.). « Médecine de la folie ou folie des médecins. Controverse à propos de la chirurgie sexuelle au XIXème siècle », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1987, n° 68, pp. 31-44.
- *Sociétés contemporaines*, n° 41-42, novembre 2001 : «Les cadres sociaux de la sexualité».
- Sohn (Anne-Marie). *Du Premier baiser à l'alcôve. La sexualité des Français au quotidien (1850-1950)*, Paris, Aubier, 1996.
- Solé (Jacques). *L'Âge d'or de la prostitution de 1870 à nos jours*, Paris, Plon, coll. Pluriel, 1993.
- Solé (Jacques). *L'Amour en Occident à l'époque moderne*, Paris, Albin Michel, 1976.
- Spira (Alfred), Bajos (Nathalie) et le groupe ACSF. *Les Comportements sexuels en France*, Paris, La Documentation française, 1993.
- Toulze (Marielle). « Une journée au Salon de l'érotisme. La confusion des genres », in *Revue MEI* (L'Harmattan), n° 20, 2004.
- *Travail, Genre et Sociétés*, n° 10, 2003 : « Prostitution, marchés, organisation, mobilisations ».
- Veyne (Paul). *L'Élégie érotique*, Paris, Seuil, 1983.
- Vigarello (G.). *Histoire du viol*, Paris, Seuil, coll. Points histoire, 2001.
- Welzer-Lang (Daniel). *Le Viol au masculin*, Paris, L'Harmattan, 1988.
- Welzer-Lang (D.). «L'échangisme : une multisexualité commerciale à forte domination masculine», in *Sociétés contemporaines*, n° 41-42, 2001.
- Welzer-Lang (Daniel), *La Planète échangiste – Les sexualités collectives en France*, Paris, Payot, 2005.
- Welzer-Lang (D.), Mathieu (L.), Barbosa (O.), *Prostitution : les uns, les unes, les autres*, Paris, Métailié, 1994.

- Yacine-Titouh (T.). *Amour, phantasmes et sociétés en Afrique du Nord et au Sahara*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- Zimmer (Jacques) [dir.]. *Le Cinéma X*, Paris, La Musardine, 2002.

## Homosexualités

- Firdion (J.-M.), Verdier (E.). *Homosexualités et suicide : les jeunes face à l'homophobie. Etudes, témoignages et analyse*, Paris, Montblanc / H&H Editions, coll. Essais, 2003.
- Gavillet (Isabelle). « Constructions sociales, scientifiques et médiatiques d'un lieu commun. L'acceptation croissante de l'homosexualité à la télévision », in *Revue MEI* (L'Harmattan), n° 20, 2004.
- Girard (Jacques). *Le Mouvement homosexuel en France 1945-1980*, Paris, Syros, 1981.
- Gross (M.). *L'Homoparentalité*, Paris, PUF, coll. Que sais-je, 2003.
- Ladenson (E.). *Proust lesbien*, Paris, EPEL, 2004.
- Lever (Maurice). *Les Bûchers de Sodome. Histoire des «infâmes»*, Paris, Fayard, 1985.
- Manalansan (Martin). *Global Divas. Filipino Gay Men in the Diaspora*, Durham, Duke University Press, 2003.
- Martel (F.). *Le Rose et le Noir. Les homosexuels en France depuis 1968*, Paris, Seuil, 2000.
- Menard (G.). *Mariage homosexuel. Les termes du débat*, Montréal, Liber, 2003.
- Mendès-Leité (R.) [dir.]. *Bisexualité : le dernier tabou*, Paris, Calmann-Lévy, 1996.
- Mendès-Leité (R.), Proth (B.), Busscher (P.-O. de). *Chroniques socio-anthropologiques au temps du sida. Trois essais sur les (homo)sexualités masculines*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Pastre (G.). *De l'amour lesbien*, Paris, Horay, 2004.
- Pollak (M.). *Une Identité blessée*, Paris, Métailié, 1993.
- Pollak (Michaël). *Les Homosexuels et le sida. Sociologie d'une épidémie*, Paris, Métailié, 1988.
- Tamagne (F.). *Histoire de l'homosexualité en Europe : Berlin, Londres, Paris 1919-1939*, Paris, Seuil, 2000.
- Tamagne (F.). *Mauvais genre ? Une histoire des représentations de l'homosexualité*, Paris, Editions de la Martinière, 2001.
- Tin (Louis-Georges) [dir.]. *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, PUF, 2003.

## Ressources électroniques sur le thème Genre et développement

- Genre en action (portail d'informations et de ressources sur genre et développement : [genreenaction.net](http://genreenaction.net))
- Gender and Development (revue électronique d'Oxfam) : [genderanddevelopment.org](http://genderanddevelopment.org)
- Le site de l'ONU pour l'égalité des sexes : [onufemme.org/fr/](http://onufemme.org/fr/)
- L'annuaire au féminin – Planète femme (bases de données, ressources documentaires): [iway.fr/femmes/région](http://iway.fr/femmes/région)

- Les pénélopes (agence française d'information des femmes dans le monde) : mire.net/pénélopes
  - Centre de recherche pour le développement international : irdc.ca
  - Centre de documentation de l'Institut français de recherche pour le développement : ird.fr
  - Bibliothèque de l'institut universitaire d'études du développement : unige.ch/iued/biblio
  - Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes : eclacpos.org
  - Union internationale des autorités locales : iula.org
  - Grassroots organizations operating together in sisterhood (GROOTS) : jtb-servers.com/groots.html
  - interaides.org/pratiques (réseau de partage d'expérience)
  - FAO : fao.org/Gender
  - Women in informal employment globalizing and organizing (WIEGO) : wiego.org
  - Women watch: un.org/women watch
  - Women's international coalition for economic justice (WICEJ) : wicej.org
  - Development in practice: <http://www.developmentinpractice.org/>
  - [www.worldbank.org/gender/prr](http://www.worldbank.org/gender/prr)
- ... et pour d'autres sites, voir en général les dernières pages de la revue *Cahiers du genre et du développement*